

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **22**

ALEX : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **7**

Pierre BARRCUAND à Catherine HAUETER, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Amandine DUNAND, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : **2**

Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Stéphane BESSON

N° 2023-012 - BUDGET PRINCIPAL - VOTES DU COMPTE DE GESTION 2022, DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la réunion du Conseil communautaire du 7 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et du Bureau du 21 mars 2023 ;

Sur la base du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) et dans le prolongement du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui s'est tenu au cours du Conseil en date du 07 mars 2023 (délibération n°2023/008), il convient maintenant de voter les divers budgets pour l'année 2023.

A cet effet, outre les annexes portant sur les différents documents comptables et budgétaires de la Communauté de communes, jointes à la note de synthèse communiquée préalablement à la présente séance, il a été demandé de réaliser un rapport de présentation de l'exercice réalisé pour l'ensemble des budgets de la CCVT et un autre, au titre des budgets prévisionnels 2023, conformément à l'avis rendu par la Commission Finances du 21 mars dernier.

Il a ainsi été procédé à une présentation exhaustive de ces rapports portant respectivement, sur les comptes administratifs 2022 et les projets de budgets primitifs 2023, afin d'apporter toute l'information utile aux membres du Conseil.

Un dossier portant sur les points budgétaires et financiers présentés en cours de séance a notamment été joint en annexe de la note de synthèse et communiqué à l'ensemble des Conseillers, afin de porter à leur connaissance, toute l'information nécessaire et préalable à leurs délibérations.

Il est demandé au Conseil, de se prononcer sur le compte de gestion 2022, dressé par le Comptable public, en précisant que l'exécution du budget principal est conforme aux prévisions et ne donne lieu à aucune observation particulière.

Ainsi, au vu du budget primitif de l'exercice 2022, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Et après s'être assuré que le Comptable public a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public.

- visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et,
- n'appelant aucune observation de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Le compte administratif 2022 est ensuite présenté comme suit :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2021)		1 934 018.21 €
Dépenses année 2022		3 281 178.87 €
Recettes année 2022		2 028 838.89 €
Résultat de l'exercice 2022	Déficit	- 1 252 339.98 €
Résultat cumulé fin 2022	Excédent	681 678.23 €
Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2021)		3 950 243.37 €
Résultat 2021 affecté en investissement		- 356 129.85 €
Dépenses année 2022		14 383 664.10 €
Recettes année 2022		13 648 264.13 €
Résultat de l'exercice 2022	Déficit	- 735 399.97 €
Résultat cumulé fin 2022	Excédent	2 858 713.55 €
Résultat global à la clôture de 2022	Excédent	3 540 391.78 €

Avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2022, confie la présidence à Monsieur le Vice-Président en charge des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2022 du budget principal, tel que présenté.

Monsieur le Président réintègre la salle du Conseil et reprend la présidence de la séance.

Il est ensuite proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 de 2 858 713.55 € comme suit :

- affectation en investissement (compte RI 1068) : 429 731.52 €
- excédent de fonctionnement reporté (compte RF 002) : 2 428 982.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'affectation du résultat telle que proposée.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Stéphane BESSON



Délibération transmise en Préfecture le 20/04/2023
Publiée le 20/04/2023